



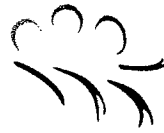
Fondation de la faune du Québec

Plan d'aménagement forêt-faune d'une forêt privée

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom :
Adresse :

Représentant autorisé :
Téléphone :
No producteur forestier : # proprio : 736
No rapport d'exécution : 32132070624 0801 1



**Association des
propriétaires de
boisés de la Beauce**

3500 – 6^e Avenue Ouest
Ville Saint-Georges (Qc) G5Y 3Y9
Tél. : (418) 228-5110 Fax : (418) 228-5800



Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière

LOCALISATION DE LA SUPERFICIE À VOCATION FORESTIÈRE

No de la propriété : 1
No de producteur forestier : 736
MRC : BEAUCE-SARTIGAN
Municipalité : ST-ÉVARISTE-DE-FORSYTH
Cadastre : ADSTOCK
Rang : 5

Code : 290
Code : 29025
Code : 0010
Code : 05

Unité d'évaluation	No du lot ou de la partie de lot	Zone (V ou B)	Superficie totale (ha)	Superficie à vocation forestière (ha)	OGC
6190-65-2039	3.1	B	42.7	42.7	N
TOTAL :			42.7	42.7	

OBJECTIFS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER AVEC VOLET FAUNIQUE

En vue d'un aménagement forestier durable, les objectifs généraux sont de :

- Favoriser l'intégration de l'aménagement de la faune à la sylviculture;
- Contribuer au maintien de la biodiversité;
- Augmenter les connaissances du propriétaire et de ses conseillers afin d'améliorer la prise de décision.

Plus spécifiquement, ce plan d'aménagement a comme objectifs particuliers de déterminer sur la propriété à l'étude :

- Les potentiels fauniques et forestiers actuels et futurs;
- Les éléments et habitats à conserver pour maintenir la biodiversité;
- Les zones sensibles;
- Les possibilités d'intervention favorisant à la fois la productivité forestière et la productivité faunique.

OBJECTIFS DU PROPRIÉTAIRE

- Production de matière ligneuse
 Production d'arbres de Noël
 Acériculture
 Utilisation à des fins récréatives
- Aménagement pour la faune
 Augmentation de la densité de gibier
 Conservation de la biodiversité
 Autres :

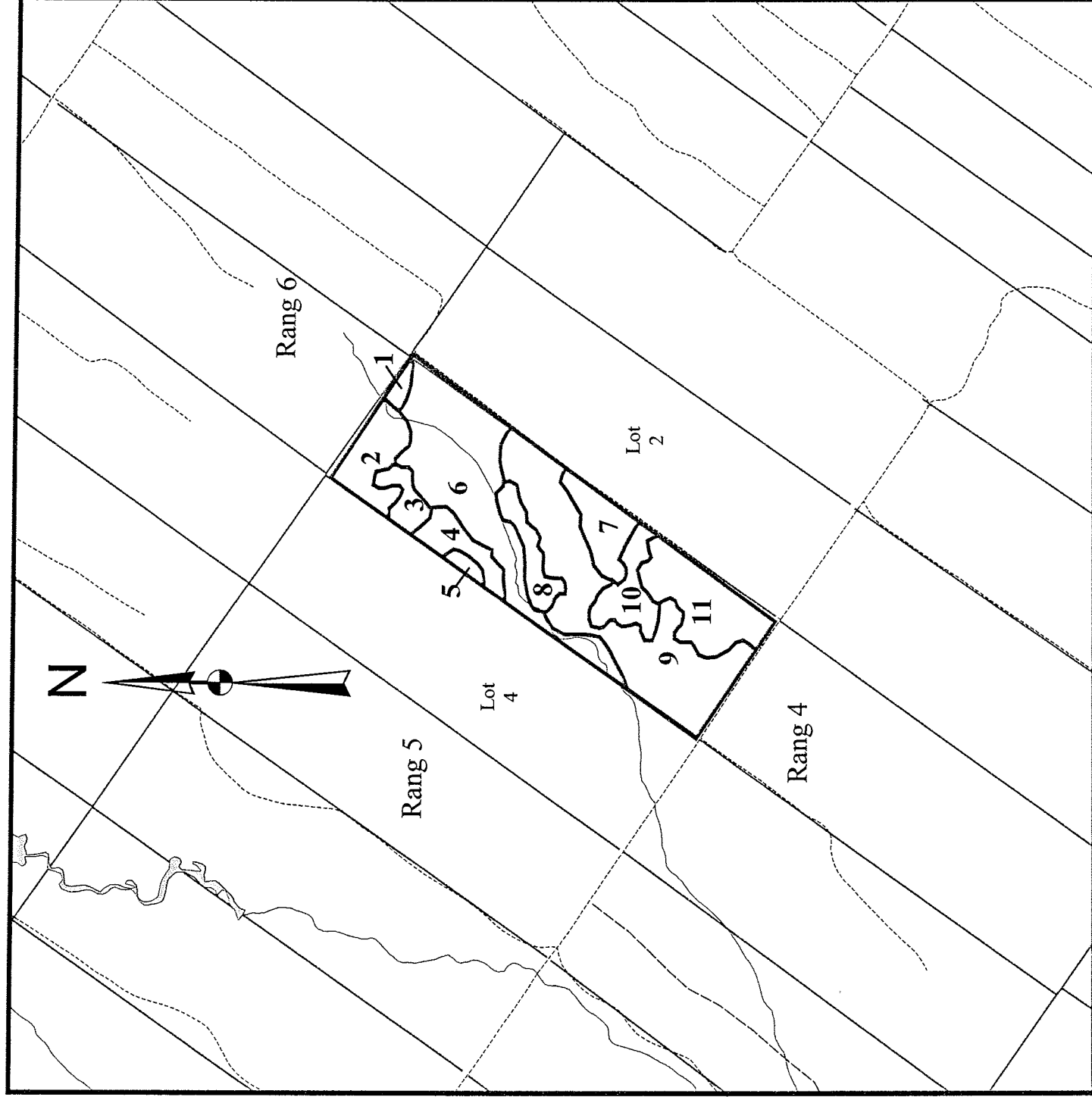
Remarques :

- Augmenter le potentiel ligneux du boisé en y pratiquant des coupes favorisant l'accroissement des arbres;
- Aménager le boisé par des travaux sylvicoles favorisant également la faune.
- Environs de la propriété :
 - Plusieurs pochettes d'hivernement

3- DESCRIPTION DE LA FORÊT / CARTOGRAPHIE

Propriété No: _____ No. du producteur forestier: _____

CARTE FORESTIÈRE



Échelle de la carte: 1:15 000

No. de la carte forestière: 21 E/14 N.E.

No. de la photographie aérienne: HMQ04102-479

LÉGENDE DE LA CARTE FORESTIÈRE

Numéros de peuplements 1 - 2 - 3 -

Lignes de peuplements ———

Route ———
=====

Chemin forestier - - - - -

Cours d'eau ———

Chemin de fer + + + + +

LÉGENDE DES ZONES À PROTÉGER

Cours d'eau

Lac

Ravage de chevreuil

Autre habitat faunique

Aménagement récréatif

Paysage environnant

DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES ET FAUNIQUES

No	Type	Peuplement					Strate		Régénération commerciale	Obstruction latérale < 2 m		Débris ligneux ³	Arbres et arbustes fruitiers	Chicots ⁴	Indices fauniques	Éléments particuliers
		Superficie approximative (ha)	Classe de densité ¹	Hauteur moyenne (m)	Classe d'âge (ans)	Surface terrière (ST)	Supérieure	Inférieure		Résineuse	Feuilleuse					
1	SS : SAPINIÈRE	0.5	B	6	10	---	SAB, EPN, MEL	SAB	---	Moyenne	Très faible	Absent	----	----	LIÈVRE: Piste	Drainage humide
2	SS : SAPINIÈRE	3.0	D	10	30	--	SAB, BOP, MEL, PET	ERR, SAB, PRP, AUR	Faible	Très faible	Faible	Peu	----	----	LIÈVRE: Brout	Drainage moyen
3	MES : MÉLEZIN AVEC SAPINS	1.3	A	20	50	24	MEL, SAB, EPN	SAB	Faible	Faible	Très faible	Moyen	----	Peu (< 35 cm)	LIÈVRE Piste	Drainage humide
4	SS : SAPINIÈRE	1.9	C	5	10	---	SAB, MEL	SAB	---	Moyenne	Très faible	Absent	----	----	LIÈVRE: Piste	Drainage moyen
5	SME : SAPINIÈRE AVEC MÉLÈZES	0.4	C	12	30	18	SAB, MEL, EPN	SAB	Faible	Moyenne	Très faible	Peu	----	----	LIÈVRE: Piste	Drainage humide
6	AL : AULNAIE	10.9	--	3	--	--	AUR, SAB, MEL, BOP	AUR, SAB, BOP	Faible	Faible	Moyenne	Absent	----	----	LIÈVRE: Piste	Drainage très humide. Ruisseau permanent.
7	SS : SAPINIÈRE	2.6	A	10	30	18	SAB, BOP, MEL	SAB	Faible	Moyenne	Très faible	Absent	----	----	LIÈVRE: Piste	Drainage moyen
8	SS : SAPINIÈRE	1.9	C	12	30	16	SAB, MEL, EPN	SAB, AUR	Faible	Faible	Très faible	Absent	----	----	LIÈVRE: Piste	Drainage humide
9	SS : SAPINIÈRE	12.6	D	7	20	6	SAB, MEL, BOP	AUR, PRP, ERR	Faible	Très faible	Faible	Absent	----	----	LIÈVRE, CERF : Brout	Drainage humide
10	SS : SAPINIÈRE	2.5	D	8	30	12	SAB, ERR, BOP	SAB, ERR, AUR	Faible	Faible	Très faible	Absent	----	----	LIÈVRE: Brout Piste	Drainage moyen
11	SS : SAPINIÈRE	5.1	C	10	30	16	SAB	SAB, ERR, PET	Faible	Moyenne	Très faible	Absent	----	----	LIÈVRE: Brout Piste	Drainage moyen
300	TOUTE LA SUPERFICIE FORESTIÈRE	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----

Note : Après la chute des feuilles, l'obstruction latérale feuillue < 2 mètres est estimée sans les feuilles.

DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES ET FAUNIQUES

¹ Classe de densité du couvert forestier :

A : 81 à 100 % (forte) B : 61 à 80 % (moyenne) C : 41 à 60 % (faible) D : 25 à 40 % (très faible)

² Obstruction latérale :

C'est l'obstruction visuelle occasionnée par la végétation entre 0 et 2 m de hauteur, vue de côté à 15 m. C'est un indice de densité de la strate inférieure (arbustive).
Le lièvre a besoin d'une obstruction de plus de 50 % pour se camoufler alors que la gélinotte couve où l'obstruction est faible afin de repérer les prédateurs.

Élevée : 75 à 100 % Moyenne : 50 à 74 % Faible : 25 à 49 % Très faible : 0 à 24 %

³ Débris ligneux :

C'est l'ensemble des souches, troncs et branches mortes qui jonchent le sol forestier dont le diamètre est supérieur à 10 cm.

Peu : 1 à 10 % Moyen : 10 à 30 % Abondant : plus de 30 %

⁴ Chicots :

Tout arbre partiellement ou complètement mort resté debout dont le diamètre est supérieur à 20 cm a été identifié comme chicot.

Peu : 1 à 5 chicots à l'ha Moyen : 6 à 10 chicots à l'ha Abondant : plus de 10 chicots à l'ha

CODES D'ESSENCES

AUR : Aulne rugueux

BOJ : Bouleau jaune

BOP : Bouleau à papier (bouleau blanc)

COC : Noisetier à long bec

COR : Cornouiller stolonifère (hart rouge)

EPB : Épinette blanche

EPN : Épinette noire

EPR : Épinette rouge

ERE : Érable à épis

ERR : Érable rouge

FRN : Frêne noir

MAS : Pommier

MEL : Mélèze laricin

PEB : Peuplier baumier

PET : Peuplier faux tremble (*tremble*)

PIB : Pin blanc

PRP : Cerisier de Pennsylvanie

PRV : Cerisier de Virginie

RUI : Framboisier

SAB : Sapin baumier

SAL : Saule sp.

SAP : Sureau pubescent (*sureau rouge*)

THO : Thuya occidental (cèdre)

VAM : Airelle fausse-myrtille (*bleuet*)

DESCRIPTION DES COURS D'EAU

No	Type	Largeur (m)	Profondeur (cm)	Substrat ¹	Bande riveraine	Embâcle	No. peupl.	Traverse		Potentiel faunique ²	Bassin versant	Éléments particuliers
								Type	Conformité			
A	Ruisseau permanent	1.5	20	----	Arbustive et arborescente	Absent	6	---	---	Frayère	Bassin de la Rivière aux bleuets	-----

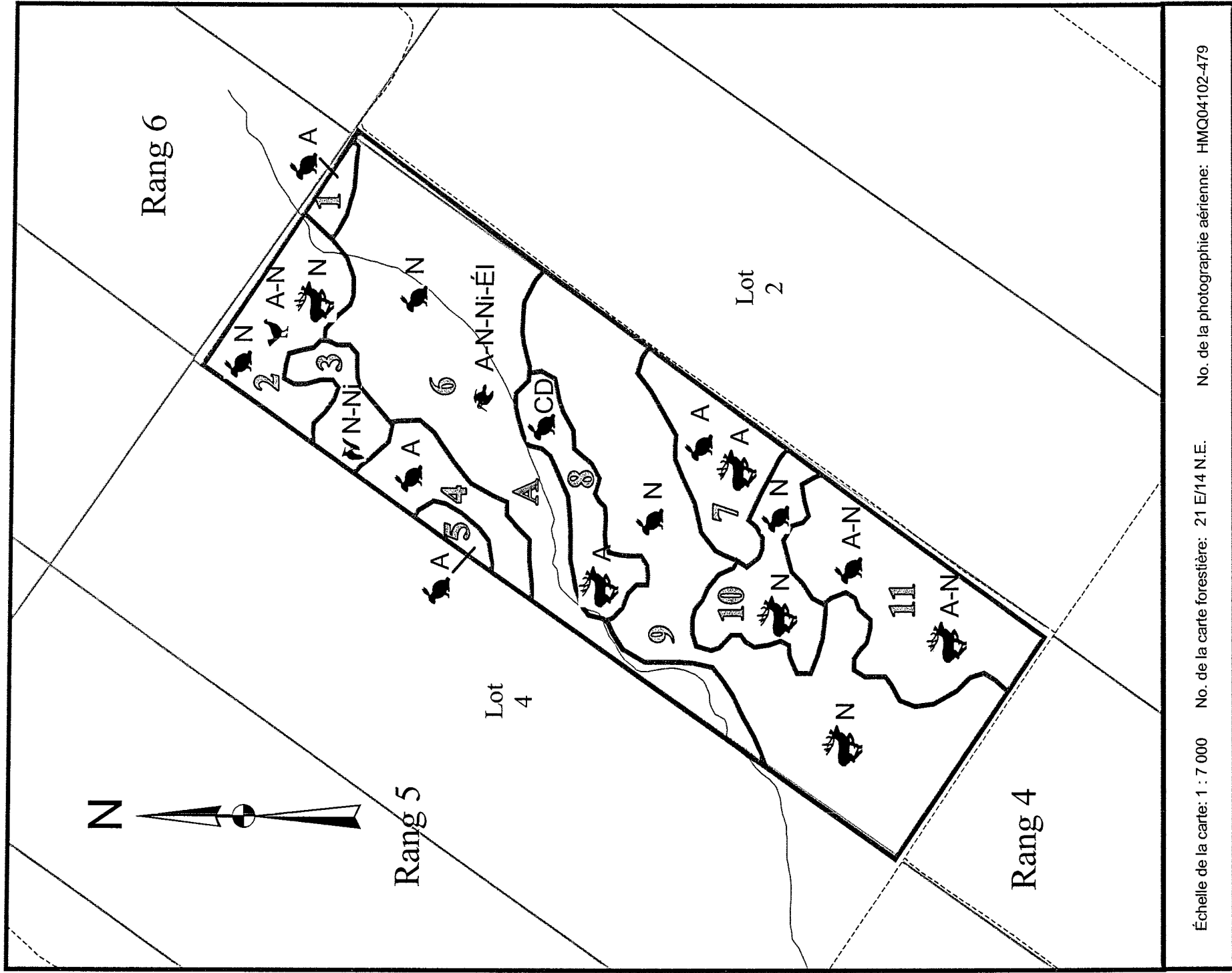
¹ Substrat :

Organique Sable et limon : < 0,1 cm Petit gravier : 0,1 à 4 cm Gros gravier : 4 à 8 cm Roche : > 8 cm

² Potentiel faunique :

Le potentiel faunique se réfère aux caractéristiques d'habitat observées. L'utilisation de l'habitat n'est toutefois pas confirmée.

FIGURE 2. SYNTHÈSE DES HABITATS FAUNIQUES



Échelle de la carte: 1 : 7 000

No. de la carte forestière: 21 E/14 N.E.

No. de la photographie aérienne: HMQ04102-479

Légende



Cerf de Virginie



Perdrix



Lièvre



Grand pic

A = Abri

CD = Couvert de déplacement

ÉI = Élevage

N = Nourriture

Ni = Nidification

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT FORÊT-FAUNE

Peuplement		Potentiel faunique ¹	Travaux sylvicoles et mesures d'atténuation		Envergure	Priorité
No	Type		Matière ligneuse	Faune et biodiversité		
1	SS : SAPINIÈRE	Lièvre : abri	COUPE D'ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE	Conserv	0.5	C-2
2	SS : SAPINIÈRE	Cerf :- nourriture Lièvre :- nourriture Perdrix : abri - nourriture	----		3	---
3	MES : MÉLEZIN AVEC SAPINS	Lièvre : abri Grand pic : nourriture, nidification	COUPE PROGRESSIVE	Lors de la coupe, protéger la régénération naturelle résineuse. Conserv	1.3	L-1
4	SS : SAPINIÈRE	Lièvre : abri		Récupérer les arbres commerciaux résiduels. Conserv	1.9	---
5	SME : SAPINIÈRE AVEC MÉLÈZES	Lièvre : abri	COUPE D'ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE	Conserv	0.4	C-3
6	AL : AULNAIE	Omble de fontaine : frayère Lièvre :- nourriture Bécasse : abri, nourriture, nidification, élevage		Conserv	10.9	---
7	SS : SAPINIÈRE	Cerf : abri Lièvre : abri	COUPE D'ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE	Conserv	2.6	C-2

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT FORÊT-FAUNE

Peuplement		Potentiel faunique ¹	Travaux sylvicoles et mesures d'atténuation		Envergure	Priorité
No	Type		Matière ligneuse	Faune et biodiversité		
8	SS : SAPINIÈRE	Cerf : abri Lièvre :- couvert déplacement		Éviter d'ouvrir davantage le couvert résineux afin de maintenir ce corridor d'abri.	1.9	---
9	SS : SAPINIÈRE	Cerf :- nourriture Lièvre :- nourriture		----	12.6	---
10	SS : SAPINIÈRE	Cerf :- nourriture Lièvre :- nourriture		----	2.5	---
11	SS : SAPINIÈRE	Cerf : abri - nourriture Lièvre : abri - nourriture		Ce peuplement offrant un abri de moindre qualité au cerf étant donné sa faible densité, éviter d'ouvrir davantage le couvert résineux afin de conserver l'entremêlement de l'abri et de la nourriture.	5.1	---
300	TOUTE LA SUPERFICIE FORESTIÈRE		CONSTRUCTION DE CHEMIN	----	---	L-2

¹ Le potentiel faunique se réfère aux caractéristiques d'habitat observées et illustre principalement l'habitat d'hiver pour le cerf, le lièvre et la gélinoite (abri-nourriture). L'utilisation de l'habitat n'est toutefois pas confirmée.

Priorité des travaux :

- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux en autant qu'elle soit annexée à ce document.
- Urgence du traitement : **1 = Très** **2 = Assez** **3 = Peu**
- Durée de validité de la recommandation : **C = 0-5 ans** **L = 5-10 ans**

REMARQUES

- Plusieurs des travaux suggérés dans ce plan sont admissibles à une aide financière de l'Agence de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière. Pour ce faire, les travaux doivent être prescrits par un ingénieur forestier avant le début des travaux;
- La loi québécoise sur l'aménagement et l'urbanisme confère aux corporations municipales le pouvoir de régir et restreindre « la plantation et l'abattage d'arbres ». Avant d'entreprendre des travaux sur votre boisé, il est important de vérifier si votre municipalité ou MRC réglemente l'abattage d'arbres;
- Certaines lois, articles de lois, règlements ou décrets gouvernementaux peuvent s'appliquer à votre propriété notamment :
 - L'article 27 de la Loi sur la protection du territoire agricole concernant la protection des érablières limitant la coupe des érables, sauf pour des fins sylvoles de sélection ou d'éclaircie;
 - Le Décret 1980-87 du Gouvernement du Québec concernant la politique des rives, du littoral et des plaines inondables qui fixe leurs normes de protection en milieu forestier privé;
- Ce plan ne possède aucune valeur légale quant à la localisation des lots étudiés.

ACCEPTATION ET SIGNATURE

Les travaux inscrits dans ce plan visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettent de mettre en valeur sa propriété et sont indiqués à titre de suggestion. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Par ailleurs, des données supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de procéder à leur réalisation. Il est recommandé au propriétaire forestier de :

- consulter un conseiller forestier, de vérifier la réglementation municipale applicable et de se référer au schéma d'aménagement des municipalités régionales de comté (MRC) avant d'entreprendre des travaux;
- respecter les affectations du territoire selon le schéma d'aménagement et de protéger les zones sensibles identifiées à la page 3 du présent plan;
- noter les interventions réalisées sur la propriété.

Ce plan a été validé par :

Andréanne Désy

N/Réf. : Mises à jour requises pour validation du PAF

Andréanne Désy, Biologiste

élaboré par :

Serge Perreault

Serge Perreault, Technicien forestier

Document valide jusqu'au :
No rapport d'exécution :

Signature du producteur forestier :

Je _____ reconnais avoir pris connaissance de ce plan d'aménagement forestier avec volet faunique.

No du producteur forestier :

Signature: ST-EVANISTE lieu : _____ date : 19/12/01

Signature de l'ingénieur forestier :

Je Roger Dutil, certifie que ce plan d'aménagement forestier avec volet faunique est conforme au règlement numéro 5 adopté le 25 novembre 1996 par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière.

Signature: Roger Dutil lieu : St-Georges date : 2007.12.21
No permis OIFQ: 81.062

Coordonnées du conseiller forestier :

Nom : **Association des propriétaires de boisés de la Beauce**
Adresse : **3500 - 6^e Avenue Ouest, Ville Saint-Georges (Qc) G5Y 3Y9**
Téléphone : **(418) 228-5110** Fax : **(418) 228-5800**

La réalisation de ce plan fait l'objet d'une contribution financière de la Fondation de la faune du Québec.